

Livret d'accueil CFA Alshain



Bienvenue

Nous vous remercions d'avoir choisi le centre de formation d'apprentis Alshain, pour votre formation en alternance. Afin que votre apprentissage se passe dans les meilleures conditions, vous trouverez dans ce livret d'accueil les informations utiles. Nous vous souhaitons une excellente formation !

Une pédagogie adaptée

Le CFA ALSHAIN s'engage à offrir une formation de qualité, centrée sur l'évolution individuelle de chaque apprenti. La charte de bienveillance renforce ces engagements, créant un cadre propice à l'apprentissage, où la diversité est soutenue dans la quête de réussite personnelle et professionnelle.

Le CFA ALSHAIN repose sur des valeurs clés telles que l'inclusion, la diversité, la mixité, l'authenticité, et la bienveillance. L'objectif principal est de créer un environnement éducatif centré sur l'individu, favorisant ainsi la construction d'un collectif harmonieux.

Principes fondamentaux :

1. *Apprentissage actif* : encouragement de méthodes interactives mettant l'apprenti au centre de son processus d'apprentissage.
2. *Individualisation de la formation* : adaptation des parcours pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenti.
3. *Intégration de la technologie* : utilisation d'outils technologiques pour améliorer l'efficacité de l'apprentissage.

Objectifs pédagogiques :

1. *Acquisition de compétences techniques* : développement de compétences conformes aux normes professionnelles.
2. *Compétences transversales* : renforcement de compétences comme la communication, le travail d'équipe, et la pensée critique.
3. *Éducation à la citoyenneté* : promotion de valeurs de citoyenneté, d'éthique professionnelle, et de responsabilité sociale.

Méthodes pédagogiques :

1. *Alternance théorie-pratique* : modèle basé sur l'alternance entre périodes en entreprise et enseignement théorique.
2. *Projets réalisations collaboratifs* : encouragement de projets collaboratifs pour renforcer les compétences sociales et professionnelles.
3. *Formation continue des formateurs* : assurer un haut niveau d'expertise et d'adaptabilité des formateurs.

Accompagnement et suivi :

1. *Accompagnement personnalisé* : coaching individuel pour chaque apprenti.
2. *Évaluation régulière* : mesures périodiques des progrès des apprentis.
3. *Orientation professionnelle* : services d'orientation pour guider les choix de carrière.

Inclusion :

- Accueil et intégration des profils spécifiques.
- Parcours personnalisés pour répondre aux besoins individuels.
- Sensibilisation et formation du personnel.
- Partenariats inclusifs pour assurer une prise en charge globale.

Personne en situation d'handicap :

Notre équipe éducative est formée à la gestion de la diversité, favorisant ainsi un environnement où chacun se sent en sécurité, accepté et respecté. Des aménagements sont mis en place pour garantir une accessibilité maximale, tant sur le plan physique que pédagogique.

Grandes lignes de la charte de bienveillance :

- Communication respectueuse, soutien émotionnel.
- Adaptations pour les besoins spécifiques.
- Encouragement de la collaboration, commentaires constructifs.
- Inclusion, égalité des chances, approche préventive.

Démarche Qualité

Dans un souci d'amélioration continue, le CFA vous enverra deux enquêtes à l'issue de votre formation :

- Une enquête de satisfaction, à la fin de chaque année de formation.
- Une enquête d'insertion, 6 à 8 mois après la fin de votre formation.

Nous comptons sur vous pour y répondre !

Droits et devoirs

Les employeurs jouent un rôle essentiel dans le succès de la formation en alternance. Ils sont tenus de respecter les droits des apprentis et de remplir certaines obligations.

- **Contrat d'apprentissage** : L'employeur doit établir un contrat d'apprentissage conforme à la réglementation en vigueur, définissant les conditions de travail, la rémunération, la durée de la formation, et les missions confiées à l'apprenti.
- **Rémunération** : L'employeur est tenu de verser une rémunération à l'apprenti, dont le montant est fixé par la loi. Il est important de respecter ces dispositions pour assurer l'équité et la légalité.
- **Conditions de travail** : Les employeurs doivent fournir un environnement de travail sûr et respecter les normes en matière de conditions de travail. Les horaires doivent être conformes à la législation en vigueur.
- **Accompagnement pédagogique** : Les employeurs doivent participer à l'accompagnement pédagogique de l'apprenti en lui confiant des missions en adéquation avec sa formation. Ils doivent également faciliter sa participation aux enseignements dispensés par l'organisme de formation (planning elearning, prise en compte des temps forts tels que les certifications...) .

Les tuteurs jouent un rôle clé dans le suivi et l'encadrement des apprentis.

- **Accueil et intégration** : Les tuteurs doivent accueillir et intégrer les apprentis au sein de l'entreprise, en leur présentant l'environnement professionnel et en les aidant à s'adapter.
- **Suivi pédagogique** : Les tuteurs ont la responsabilité de suivre le parcours pédagogique de l'apprenti, de l'aider dans ses missions, et de veiller à la cohérence entre la formation théorique et la pratique en entreprise.
- **Communication avec le CFA** : Les tuteurs doivent maintenir une communication régulière avec le CFA pour échanger sur le progrès de l'apprenti, les difficultés éventuelles, et assurer la coordination entre les missions de l'entreprise et celle dispensée par l'organisme de formation.

Les réunions des tuteurs : la tenue systématique de réunions des tuteurs, organisées au début de chaque session de formation visent à établir un lien solide entre les tuteurs, les apprentis, et leurs objectifs d'apprentissage.

Durant ces réunions, les tuteurs ont l'occasion de discuter des attentes, des objectifs spécifiques, et des besoins particuliers de chaque apprenti. Cela permet une compréhension approfondie des parcours individuels, favorisant ainsi un accompagnement plus personnalisé tout au long de la formation. La réunion des tuteurs crée un espace propice à la communication ouverte, renforçant le partenariat entre les tuteurs, les apprentis, et leurs employeurs, et contribuant ainsi à l'épanouissement professionnel des apprenants.

En outre, elle offre une opportunité d'ajuster les stratégies pédagogiques pour répondre de manière proactive aux besoins de chaque apprenti.

Les alternants en tant qu'apprentis, ont des droits et des devoirs à respecter. Ces éléments contribuent à la réussite de leur formation et à leur intégration dans le monde professionnel.

- **Assiduité et ponctualité** : Les alternants sont tenus d'être assidus et ponctuels.
- **Respect des règles internes** : Les alternants doivent respecter les règles internes de l'entreprise et du CFA, contribuant ainsi à un environnement professionnel et éducatif harmonieux.
- **Suivi pédagogique** : Les alternants ont le devoir de participer activement à leur formation en suivant les enseignements dispensés et en mettant en pratique les compétences acquises en entreprise.


Suivi de l'apprenti durant sa formation


Afin de permettre un suivi régulier de l'apprenant en formation, différents outils et dispositifs sont utilisés :


- Le Livret d'apprentissage et le E-learning permettent de suivre la progression de l'apprenti
- Les visites d'entreprise à la demande afin de rencontrer l'apprenant et le maître d'apprentissage en entreprise permettant l'échange sur la progression en lien avec le référentiel de formation
- Le dispositif de médiation : les entreprises ou les apprenants peuvent solliciter l'espace médiation pour être accompagnés sur des questions liées au contrat de travail et/ou à la relation entre les deux parties.


Aides aux apprentis


 **Personne en situation de handicap** : L'apprenti peut recevoir des aides de la part de l'AGEFIPH dès lors qu'il ou elle fait l'objet d'une procédure RQTH. L'employeur peut également se renseigner sur le site : <https://www.agefiph.fr/alternance> pour différentes aides.


 **Prêt de matériel** : Afin de vous assurer une participation optimale à la formation, nous sommes conscients que la disponibilité d'un ordinateur portable peut être cruciale. Si vous ne disposez pas d'un ordinateur portable personnel, nous tenons à vous informer que nous avons la possibilité de vous en prêter un pendant la durée de la formation.

 **La mobilité à l'étranger** : Les apprentis ont désormais la possibilité d'effectuer une mobilité dans l'un des trois États membres de l'Espace économique européen. Les apprentis pourront obtenir une attestation validant les acquis de leur mobilité : Baccalauréat professionnel, Brevet professionnel, Brevet des métiers d'art et CAP, assortie d'une épreuve et d'une attestation dénommée « MobilitéPro ». Cette unité facultative de mobilité valide « Les compétences acquises au cours d'une période de formation effectuée à l'étranger, dans le cadre des programmes de l'Union européenne. »

 **L'aide au permis** : Il s'agit d'une aide financière de 500 euros à destination des apprenti.e.s pour cela il faut faire la demande auprès de votre CFA.

 **L'aide au logement** : Le gouvernement vous accompagne aussi pour le logement. Il existe l'aide Mobili-jeune à hauteur de 100 euros par mois pour les apprentis et alternants. Dès que vos demandes sont faites et que votre bail est signé, songez à prendre de l'avance sur vos démarches d'emménagement (ouverture de votre compteur et souscription à un contrat d'électricité, d'eau et d'internet...

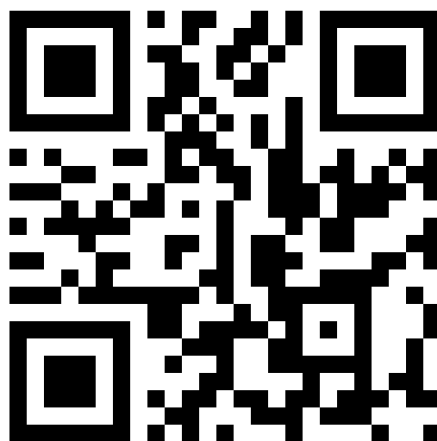
 **L'aide aux transports** : Depuis 20 ans, Île-de-France Mobilité et la Région Île-de-France agissent pour la mobilité des jeunes avec le forfait Imagine R. Le forfait Imagine R est vendu à 350 euros maximum aux Franciliens de -26 ans, contre 827,20 euros pour un passe Navigo Annuel. Imagine R est LE titre de transport qui permet aux scolaires et aux étudiants de voyager librement en Île-de-France et de profiter des bons plans toute l'année. Rendez-vous sur le site Internet : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/liste>

 **L'accompagnement post formation** : Afin de vous offrir un accompagnement complet dans votre parcours professionnel, nous avons le plaisir de vous informer qu'un atelier spécial de mise à jour de CV et de perfectionnement de la posture professionnelle sera proposé à la fin de la formation. Cet atelier a été spécialement conçu pour vous aider à optimiser votre recherche d'emploi post-formation. Cet atelier vous permettra de mettre en valeur vos compétences acquises au cours de la formation, d'ajuster votre CV en fonction des besoins du marché du travail actuel et d'améliorer votre posture professionnelle lors des entretiens d'embauche. Nous vous encourageons vivement à participer à cet atelier, car il constituera une étape importante dans la réussite de votre transition vers le monde professionnel.

Contact

Pour toutes demandes, merci de nous contacter à cette adresse mail : contact@alshain.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



CFA Alshain, 33 rue Bergère 75009 PARIS
Siret : 94954435700013